

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2012

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le jeudi 29 mars 2012 à 20h30 précises sous la présidence de Monsieur Michel ARMAND, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 22 mars 2012.

Etaient présents : Mr Michel ARMAND, Maire, Mrs Christophe BERGEY, Michel BIBENS, Denis LABBE, Jean-Marie LATIER, Bernard MUGICA, Olivier PARSEGHIAN et Didier SAUMON ; Mmes Marie-Noëlle DUCOS et Christelle JEAN ;

Etaient absents excusés : Mrs Francis LATRILLE et Jérôme PIROT ; Mmes Eliane BERNADET, Sylvie CARRILLO et Chantal COUTHURES.

Monsieur Bernard MUGICA est désigné secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour soit le vote de la révision du zonage de l'assainissement non collectif. Le Conseil Municipal **Décide** à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour de sa séance du jeudi 29 mars 2012.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 23 février 2012

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 23 février 2012.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 23 février 2012.

2 / Délibération n° Delib1_03-12 : Affectation des résultats du budget général 2011

Consécutivement à l'adoption du compte administratif 2011 du budget général lors de la séance du 23 février 2012, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice faisant apparaître un excédent de cent vingt deux mille trois cent soixante dix euros et sept centimes, le Conseil Municipal Monsieur Le Maire entendu et à l'unanimité **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement :		
- Résultat de l'exercice 2011 :		+ 62.409,51 €
- Résultat reporté :		+ 59.960,56 €
- Résultat de clôture à affecter :		+ 122.370,07 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :		
- Résultat de l'exercice 2011 :		+ 109.175,66 €
- Résultat d'investissement antérieur :		- 38.992,84 €
- résultat d'Investissement de clôture :		+ 70.182,82 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :		
- Dépenses engagées non mandatées :		- 126.383,85 €
- Recettes certaines à émettre :		+ 79.217,93 €
- Résultat réel d'Investissement :		+ 23.016,90 €
- Affectation en réserves R 1068 en investissement :		+ 61.000,00 €
- Report en exploitation R 002 :		+ 61.370,07 €

3 / Délibération n° Delib2_03-12 : Vote des taux d'imposition 2012

Considérant les recettes nécessaires à l'équilibre du Budget Primitif 2011 du budget général ;

Le Conseil Municipal, **Décide**, à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de contributions directes pour l'année 2012 et par conséquent de fixer les taux comme suit :

 Taxe d'habitation : 14,43 %
 Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 15,49 %
 Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,78 %

4 / Délibération n° Delib3_03-12 : Budget primitif 2012 du budget général

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2012 du budget général suivant :

➤ Section de fonctionnement

1 – Dépenses : 450.328,07 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général	100.150,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	157.410,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	77.976,88 €
Chapitre 66 – Charges financières	45.002,82 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	200,00 €
Chapitre 042 – Dotations aux amortissements	2.475,53 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	6.000,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	61.112,84 €

2 – Recettes : 450.328,07 €

Chapitre 70 – Produits des services	1.100,00 €
Chapitre 73 – Impôts et Taxes	278.218,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	85.780,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	19.260,00 €
Chapitre 013 – Atténuation de charges	4.400,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	200,00 €
R 002 – Excédent reporté de fonctionnement	61.370,07 €

➤ **Section d'investissement**

1 – Dépenses : 460.687,57 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	8.100,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	37.454,56 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	174.303,48 €
Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts	235.829,53 €
Chapitre 020 – Dépenses imprévues d'investissement	5.000,00 €

2 – Recettes : 460.687,57 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement	86.253,93 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	81.200,00 €
Chapitre 10 – Dotations fonds divers réserves	98.462,45 €
Chapitre 040 – Amortissement des immobilisations	2.475,53 €
C/1068 – Dotations fonds divers réserves	61.000,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	61.112,84 €
R 001 – Excédent reporté d'investissement	70.182,82 €

Délibérant sur le sujet, le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, **Approuve**, à l'unanimité le budget primitif 2012 présenté.

5 / Délibération n° Delib4_03-12 : Budget primitif 2012 du budget CCAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2012 du budget CCAS suivant :

➤ **Section de fonctionnement**

1 – Dépenses : 1.021,53 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	945,53 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	76,00 €

2 – Recettes : 856,84 €

Chapitre 74 – Dotations et participations	700,00 €
R 002 – Excédent reporté de fonctionnement	321,53 €

Délibérant sur le sujet, le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, **Approuve**, à l'unanimité le budget primitif 2012 présenté.

6 / Délibération n° Dellb5_03-12 : F. D. A.E.C. 2012 (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) telles que communiquées par M. Pierre AUGÉY, Conseiller Général du Canton de Langon.

Pour l'année 2012, le montant global de l'attribution pour la commune de Mazères s'élève à **7.036,00 Euros**.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal Monsieur Le Maire entendu et à l'unanimité **Décide** :

- + De demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 7.036,00 euros pour les travaux d'aménagement du parking de la salle polyvalente dont le montant total s'élève à 19.664,19 euros hors taxes (23.518,37 euros TTC).
- + D'approuver le plan de financement suivant :

Subvention Conseil Général	7.036,00 €
Autofinancement	<u>16.482,37 €</u>
Investissement total	23.518,37 €

7/ Délibération n° Dellb6_03-12 : Avenant numéro 1 au lot 9 – Peinture - du marché de construction et de rénovation du foyer rural

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'EURL EFP concernant le lot considéré en application de la délibération du conseil municipal n° Delib1_01-11 du 13 janvier 2011 relative à l'attribution des marchés de travaux de construction et de rénovation du foyer rural,

Vu la délibération n° Delib2_02-11 du conseil municipal en date du 17 février 2011 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le rapport du Maître d'Ouvrage en date du 28 février 2012,

Vu les devis présentés,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2012 de la commune de MAZERES,

Après en avoir délibéré, **Décide** à l'unanimité

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

. **Lot numéro 9 – Peinture**

Attributaire : entreprise EURL EFP – 1 Rue de la Tour – 33540 SAUVETERRE DE GUYENNE

Marché initial du 28 janvier 2011 - montant : 23.314,95 € HT

Avenant n° 1 - montant: 3.178,55 € HT

Nouveau montant du marché : 26.493,50 € HT

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

8/ Délibération n° Dellb7_03-12 : Avenant numéro 1 au lot 6 – Électricité - du marché de construction et de rénovation du foyer rural

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'EURL MOULINE concernant le lot considéré en application de la délibération du conseil municipal n° Delib1_01-11 du 13 janvier 2011 relative à l'attribution des marchés de travaux de construction et de rénovation du foyer rural,

Vu la délibération n° Delib2_02-11 du conseil municipal en date du 17 février 2011 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,
Vu le rapport du Maître d'Ouvrage en date du 19 mars 2012,
Vu les devis présentés,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2012 de la commune de MAZERES,

Après en avoir délibéré, **Décide** à l'unanimité

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

. **Lot numéro 6 – Électricité**

Attributaire : entreprise EURL MOULINE – 33 le Boucher – 33760 ROMAGNE

Marché initial du 28 janvier 2011 - montant : 57.594,36 € HT

Avenant n° 1 - montant: 2.940,91 € HT

Nouveau montant du marché : 60.535,27 € HT

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

9/ Délibération n° Dellb8_03-12 : Révision du zonage d'assainissement collectif

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du Plan Locale d'Urbanisme et de l'adaptation cohérente des zones constructibles prévues, il convient de procéder à une modification du zonage de l'assainissement collectif sur le territoire de la commune. Un projet de zonage en ce sens a été effectué et doit être mis à l'enquête publique.

Délibérant sur le sujet le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité **Décide** :

- ✚ De réviser le zonage d'assainissement collectif de la commune de MAZERES.
- ✚ D'approuver le projet de zonage présenté par le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement de CASTETS EN DORTHE qui sera soumis à en quête publique.
- ✚ De confier la procédure de révision au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement de CASTETS EN DORTHE dont la commune dépend.

10 / Communications diverses

✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'éclairage extérieur de la salle polyvalente est installé

✚ Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le montant total définitif de l'opération de rénovation et de construction de la salle polyvalente s'élève à 803.297,12 euros T.T.C.

✚ Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'équipement scénique de la salle polyvalente s'élève à un montant prévisionnel de 64.958,00 euros T.T.C.. Malgré les nombreuses démarches faites auprès du Conseil Général en vue d'obtenir une subvention pour ces équipements, il semblerait qu'aucun budget ne soit disponible pour l'année 2012 en faveur de la culture. Par conséquent si aucune subvention ne peut être obtenue pour cet investissement et au vue du budget primitif 2012 exprimé, l'opération d'équipement scénique ne pourra se faire sur l'exercice 2012.

✚ Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que l'aménagement du parking de la salle polyvalente, nivellement et consolidation, est prévu pour un montant maximum de 15.000,00 euros T.T.C.

✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association de la cantine scolaire a fait le choix de privilégier ses commandes auprès de fournisseurs locaux s'agissant des produits frais. Deux d'entre eux ont été retenus à savoir le Jardin de Garonne pour les fruits et légumes et les Éleveurs Girondins pour la viande.

✚ Monsieur le Maire confirme au Conseil Municipal que le repas des aînés aura lieu le 14 avril prochain dans la salle polyvalente. Le traiteur retenu pour assurer cette manifestation est Monsieur Frédéric MEYNARD, traiteur à Saint Pierre de Mons. Le repas devrait rassembler une soixantaine de convives.

✚ Monsieur le Maire demande au Conseillers Municipaux d'indiquer dès que possible au secrétariat leurs disponibilités pour assurer la permanence du bureau de vote de l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

Délibérations :

- ✓ Délibération n° Delib1_03-12 : Affectation des résultats du budget général 2011
- ✓ Délibération n° Delib2_03-12 : Vote des taux d'imposition 2012
- ✓ Délibération n° Delib3_03-12 : Budget primitif 2012 du budget général
- ✓ Délibération n° Delib4_03-12 : Budget primitif 2012 du budget CCAS
- ✓ Délibération n° Delib5_03-12 : F. D. A.E.C. 2012 (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes)
- ✓ Délibération n° Delib6_03-12 : Avenant numéro 1 au lot 9 - Peinture - du marché de construction et de rénovation du foyer rural
- ✓ Délibération n° Delib7_03-12 : Avenant numéro 1 au lot 6 - Électricité - du marché de construction et de rénovation du foyer rural
- ✓ Délibération n° Delib8_03-12 : Révision du zonage d'assainissement collectif

Michel ARMAND

Christophe BERGEY

Michel BIBENS

Marie-Noëlle DUCOS

Christelle JEAN

Denis LABBE

Jean-Marie LATIER

Bernard MUGICA

Olivier PARSEGHIAN

Didier SAUMON